

PROJET DE RÉSOLUTIONS À SOUMETTRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE LA SPA MOUSTACHIR DU 27 JUIN 2026

Résolution n°01: Approbation des comptes de l'exercice 2025

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SPA MOUSTACHIR, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve lesdits comptes tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice 2025 font apparaître un bénéfice net de

16 222 403,95 DA.

Résolution n°02 : Examen et décision relative à l'affectation du résultat de l'exercice 2025, notamment sa distribution des dividendes ou sa mise en réserve

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SPA MOUSTACHIR, statuant conformément aux dispositions légales et statutaires, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2025 de la manière suivante :

- À la réserve légale (5 % du bénéfice) : **811 120,20 DA**
- En dividendes distribuables aux actionnaires : **12 500 000,00 DA**
- Au report à nouveau : **2 911 283,75 DA**

Résolution n°3 : Approbation de la résiliation du contrat liant la société à l'actuel commissaire aux comptes et la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes pour un mandat de trois (03) exercices (2026-2028)

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SPA MOUSTACHIR, après avoir pris acte de la résiliation du contrat liant la société à l'actuel Commissaire aux Comptes, décide de mettre fin à son mandat à compter de la date de la présente Assemblée.

Elle décide de nommer en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes titulaire, pour une durée de trois (03) exercices, soit pour les exercices **2026, 2027 et 2028**, suite à un **avis de consultation lancée en date du 18 mai 2026 au 25 mai 2026.**

Les honoraires du nouveau Commissaire aux Comptes seront fixés conformément à la réglementation en vigueur et sur la base d'une lettre de mission préalablement approuvée par le Conseil d'Administration.

En dernier lieu, diverses questions liées à l'ordre du jour ainsi qu'au fonctionnement de la société ont été examinées.